



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : eau investissement
Réf : CR/PV/SG/EH/TP
Tél. : 04 66 54 30 90

B2026_01_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS (66) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, Guy CHERON, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Michel MERCIER, Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Frédéric GRAS, Henri CROS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Laurence BULTEZ-CADET, Bruno BIONDINI, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

POUVOIRS (4) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Marielle VIGNE, Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Frédéric GRAS, Georges DAUTUN pouvoir à Jean-Claude D'ANTONA

ABSENTS EXCUSÉS (6) : Bonifacio IGLESIAS, Valery BEUDIN, Philippe TALAGRAND, Thierry ORTIZ, Johanna HUGUET, Patrick JULLIAN

Objet : Demande d'aides financières – Eau potable
Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des communes de Concoules et Sénéchas

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2224-7-1 qui impose aux collectivités organisatrices des services d'eau d'établir un schéma de distribution d'eau potable,

Vu le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la commune de Concoules et celui de la commune de Sénéchas, réalisés tous deux par le bureau d’études Cereg en 2014,

Considérant les problématiques actuelles autant quantitatives que qualitatives, sur les communes de Concoules et Sénéchas, et la nécessité d’y apporter des solutions appropriées,

Considérant la volonté de la Communauté Alès Agglomération d’amplifier sa démarche de réduction des pertes d’eau sur son réseau dans un but de préservation des ressources,

Considérant que l’actualisation des SDAEP des communes de Concoules et Sénéchas permettra à Alès Agglomération de se doter d’un outil de hiérarchisation et de planification des travaux sur le court, moyen et long terme, solutionnant les problèmes rencontrés sur ce territoire,

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 371 800 € HT,

Considérant la nécessité de solliciter le concours de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Gard, ainsi que de tout organisme habilité, pour la réalisation de cette opération,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

La réalisation du Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable des communes de Concoules et Sénéchas, dont le coût prévisionnel s’élève à 371 800 € HT (trois cent soixante et onze mille huit cent euros hors taxes),

AUTORISE

Monsieur le Président à établir les dossiers d’aide financière correspondants et à solliciter le concours des financeurs potentiels que sont l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental du Gard.

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION B2026_01_03 DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 15 AVRIL 2026

**Coût estimatif de la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)
des communes de Concoules et Sénéchas : 371 800 € HT**

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	185 900,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	111 540,00 € HT*	30 %
Sous total HT	297 440,00€	80 %
Alès Agglomération	74 360,00 € HT	20 %
TOTAL HT	371 800,00€	100 %

*hors application éventuelle d'un taux plafond

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ

